

Organisée avec les bénévoles, cette vente, au profit de l'Association des Parents d'Elèves de la Baie se déroulera de la manière suivante :

DEPOT DES ARTICLES :

le vendredi 30 Novembre 2018 de 15H30 à 19H30

et le samedi 1er Décembre 2018 de 9H30 à 12H00 à la salle de convivialité de Pontaubault

VENTE : le samedi 1er Décembre 2018 de 15H00 à 18H00 et le dimanche 2 Décembre 2018 de 10H00 à 17H00 à la salle de convivialité de Pontaubault

RETOUR DES ARTICLES : dimanche 2 Décembre 2018 entre 19h30 et 20h30 ou lundi 3 Décembre 2018 de 9h15 à 10h30 sur place (en cas d'indisponibilité, merci de prévenir la Présidente, ROYER Marie au 02.33.60.00.29 ou par courriel : ape.bourse.aux.jouets@gmail.fr).

PAIEMENT : **PAR CHEQUE UNIQUEMENT.** Merci de fournir une enveloppe timbrée (en cas d'oubli de votre part il y en aura a votre disposition le jour même au prix de 1euro 50 l'enveloppe timbrée)avec vos noms et adresse lors du dépôt des articles.

Instruction pour le déroulement de la bourse aux jouets et matériel de puériculture :

CHANGEMENT CETTE ANNEE :

DEUX LISTES DIFFERENTES : UNE POUR LA PUERICUTURE ET UNE POUR LES JOUETS. GRILLE DE 10 ARTICLES COMPLETE OU INCOMPLETE A 2 EUROS LA LISTE.

* Sont acceptés jeux et jouets, peluches, vélos d'enfant, livres ludiques ou éducatifs, CD et DVD, logiciels pour PC ou consoles, matériel de puériculture **en bon état de marche et toujours aux normes en vigueur (notamment pour le matériel de puériculture).** Seront refusés tous jouets publicitaires (type mc do etc etc)

* Remplir lisiblement et soigneusement **LES FEUILLES D'INSCRIPTION en deux exemplaires** (la feuille de couleur est pour vous, la feuille blanche est pour l'A.P.E) en suivant le même ordre. Et emmener les 2 listes lors du dépôt des articles.

- **Mettre un article par ligne** (ex : 1 jeu de DS de mario bros) ou si plusieurs articles forment 1 seul lot, bien le spécifier (ex : 1 lot de jeux de DS). La désignation de l'article doit être précise (c'est-à-dire ex : «1 JEU DE DS DE MARIO BROS » et non « 1 JEU DE DS »).
- Faire l'étiquette de l'article conformément au modèle (voir pièce jointe), **sinon elle sera a refaire par vos soins le jour du dépôt (fourniture de bolduc en vente en cas d'oubli de votre part)** Les articles doivent être emballés soigneusement (ex :FILMS PLASTIQUES /BOLDUC ,PAS DE FICELLE DE CUISINE QUI NE TIEND PAS , EMBALLER LES PIECES DETACHEES AVEC DU FILM PLASTIQUE...) pour éviter que les boites ne soient ouvertes...

Chaque article doit être propre et en bon état de fonctionnement. Les piles devront être fournies. Lors de la vente, les enfants devront être accompagnés par un adulte.

- **Tout article non-conforme aux instructions (c'est-à-dire article ne fonctionnant pas, non propre, dont l'étiquette sera non-conforme à ce qui a été demandé) sera refusé.**

10% seront retenus sur le montant des articles vendus.

MODELE D'ETIQUETTE A RESPECTER

<i>LETTRE DE LA LISTE</i>	A	RESERVE APE	<i>PARTIE RESERVEE A L'APE</i>
<i>DESIGNATION</i>	1 GROS TRACTEUR VERT ET JAUNE		
<i>PRIX</i>	5 €		

1) L'étiquette doit être cartonnée (par exemple faite avec des emballages de yaourts, céréales...).

2) Elle doit mesurer 6cm x 6cm.

3) Elle doit être remplie lisiblement.

4) Elle doit être présentée de la manière suivante :

- En haut à gauche, il faut noter la lettre correspondante à celle notée sur la liste d'articles,
- Au milieu doit être noté la désignation exacte de l'article,
- En dessous doit être noté le prix de l'article (qui doit être identique à celui noté sur la liste),
- La partie en haut à droite est réservée à l'APE.

5) L'étiquette doit être attachée **solidement** à l'article par du bolduc. Elle ne doit pas être simplement collée sur l'article.

***SI LES ETIQUETTES NE SONT PAS CONFORMES, ELLES
SERONT A REFAIRE OU LES ARTICLES SERONT REFUSES.***